# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU 13 JUIN 2016
# 20H30

**Présents** : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Mathieu GALY, Jean-Marc ANDRIEUX, Fernand CUMINETTI, Sophie ESTEULLE, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Rémy PISTRE, Jean-Luc ROUAN, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Clotilde SARRAILLER, Isabelle RIUDAVETZ.

**Absents** : Gérard PAGES
Colette COCA

**Procurations** : Gérard PAGES à Jean-Marc ANDRIEUX
Colette COCA à Jean-Luc PIALAT

**Votants** : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h34.

Madame Sarrailler est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 6) Ventes de parcelles à la Rouère
- 7) Sens unique dans la rue Albert Sans
- 8) Proposition par l'Estive d'un spectacle pour mai 2017

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Renouvellement du contrat de restauration scolaire 2016-2017
2) Autorisation de contracter un emprunt de 80 000 € pour financer les travaux de l'école
3) Autorisation de compléter le dossier de demande de subventions pour la rénovation énergétique du presbytère
4) Devenir du presbytère
5) Autorisation de signer la convention de mise à disposition d'un verger communal de l'ADAVS
6) Ventes de parcelles à la Rouère
7) Sens unique dans la rue Albert Sans
8) Proposition par l'Estive d'un spectacle pour mai 2017

QUESTIONS DIVERSES :

1) La balsamine de l'Himalaya
2) Emploi d'avenir
3) Permis de construire de l'école
4) PLU

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

## 1) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE 2016-2017 :

Madame le Maire indique qu'elle a reçu la proposition de convention de restauration scolaire du traiteur ADAPEI : les prix proposés n'ont pas été modifiés.
Mme Sarrailler ajoute qu'il ne faudra pas augmenter le prix des tickets de cantine à la rentrée prochaine.
Vu la qualité générale des menus proposés, les quantités globalement suffisantes, le dialogue régulier avec les responsables de l'ADAPEI, la satisfaction des enfants et des parents pour l'année 2015-2016, Madame le Maire propose de renouveler la convention avec l'ADAPEI Ariège Restauration pour l'année scolaire 2016-2017.

**POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABST : 0**

## 2) AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT DE 80 000 € POUR FINANCER LES TRAVAUX DE L'ECOLE :

Madame le Maire propose de reporter cette question au prochain conseil municipal car la mairie n'a pas toutes les réponses des banques sollicitées et notamment celle de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## 3) AUTORISATION DE COMPLETER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PRESBYTERE :

Madame le Maire indique qu'elle a été informée par les différents destinataires des demandes de subventions envoyées fin janvier 2016 que celles-ci n'étaient pas recevables car les travaux envisagés ne permettaient pas d'atteindre la lettre C, définissant une rénovation nécessaire et suffisante pour avoir droit aux subventions.
Il a été demandé à la Société Diagmenter de faire un nouveau diagnostic pour définir les travaux supplémentaires à réaliser pour atteindre cette lettre : il est nécessaire pour cela de faire l'isolation des murs extérieurs.
Un devis a été effectué pour l'isolation des murs d'un montant de 42 667 €. Le montant total des travaux s'élève alors à 125 634 €.
Le plan de financement initial et les subventions sollicitées initialement sont donc erronées ;
Ces modifications ont été communiquées aux quatre destinataires (Etat, Région, Département, PNR). Mais afin d'éviter toute confusion, Madame le Maire a réalisé quatre nouveaux dossiers incluant tous les travaux et toutes les nouvelles subventions (qui annulent et remplacent les premières).
La ventilation des demandes de subventions est la suivante :

| | |
|---|---|
| Subvention DETR 25 % : | 31 408 € |
| Subvention Région 20 % : | 25 127 € |
| Subvention Département 20 % : | 25 127 € |
| Subvention PNR 30 % au titre de la rénovation énergétique à croissance verte : | 37 690 € |
| Autofinancement 5 % : | 6 282 € |

Mme Sophie Esteulle précise que le PNR finance les projets de5 % à 45 % en fonction de leur qualité.
Mme Isabelle Riudavetz s'interroge de connaître le projet et de savoir comment sont justifiées les demandes de subventions. Elle ajoute que le PNR n'accordera de subventions qu'une fois et que d'autres demandes seront impossibles.

Madame le Maire répond que les travaux de rénovation énergétique envisagés sont indépendants de la destination finale du bâtiment.
Mme Isabelle Riudavetz poursuit en disant que la rénovation du bâtiment doit se faire de façon pérenne et globale qu'à l'instar du PNR, l'Etat ne donnera pas une seconde subvention pour la rénovation du bâtiment s'il a accordé une subvention pour la rénovation énergétique.
Mme Sophie Esteulle précise que le PNR a obtenu une enveloppe pour ce genre de travaux et qu'il la distribue entre les différents projets qu'il reçoit. Elle s'interroge sur l'opportunité de discuter le point 4 de l'ordre du jour avant de se prononcer sur le point 3.
Le conseil municipal décide de voter le point 3 après le point 4.

## 4 ) <u>DEVENIR DU PRESBYTERE</u> :

Madame le Maire indique qu'afin que les conseillers aient en main toutes les informations, elle a envoyé les plans et le chiffrage d'un des projets, mais n'a pu envoyer toutes les données propres à l'autre projet, le document réalisé par la CAUE ayant été introuvable.
Mme Sophie Esteulle précise que le conseil municipal peut se passer de ce document car ça n'est qu'une esquisse (obligatoire pour la commune qui doit passer par cet organisme départemental avant tout projet d'urbanisme ou architectural). Mme Isabelle Riudavetz ajoute qu'en outre, la CAUE fixe en moyenne à 1 000 € du m2 pour une rénovation, alors qu'un architecte cherchera des solutions moins onéreuses et n'atteindra pas ces chiffres.
Mr Didier Léger demande qu'on passe au vote maintenant considérant que tous les conseillers municipaux connaissent les deux projets envisagés;
Mr Jean-Luc Rouan explique que le conseil municipal doit être clair dans le choix du projet :

Projet 1 : faire une bibliothèque intercommunale d'une superficie de 100 m2 au rez-de-chaussée et un ou deux logements à l'étage.

Projet 2 : Aménagement du rez-de-chaussée en locaux pour des associations sauratoises ; actuellement, une association, le PIC, y exerce ses activités.

Et à l'étage, un ou deux logements.

Mr Jean-Bernard Rouzoul s'inquiète des conséquences pour le PIC si le projet 1 est adopté et se demande où il ira.
Il poursuit en expliquant que si la commune choisit le projet 1, elle n'aura plus la main sur le rez-de-chaussée du bâtiment, la bibliothèque intercommunale étant gérée par la Communauté de Communes ; et si une association sauratoise souhaitait venir y faire une réunion ou une activité, elle devrait demander l'autorisation à la Communauté de Communes.
Il précise qu'il y a déjà une bibliothèque qui fonctionne bien et qu'elle est en lien avec la bibliothèque intercommunale de Tarascon.
Mr Jean-Luc Rouan ajoute que la commune s'est engagée dans le projet de lecture à la demande et qu'il est nécessaire qu'elle y reste : il rappelle qu'il y a une borne LAD à la mairie.
Mr Jean-Marc Andrieux pose la question du coût des projets.
Mme le Maire fait le parallèle avec la bibliothèque intercommunale d'Arignac qui a coûté environ 300 000 € et qui a bénéficié de toutes les subventions possibles.
Mme Riudavetz précise que dans le cas d'Arignac :
- 60 % du coût concernent le rez-de-chaussée, c'est-à-dire la bibliothèque.
Le choix de créer cette bibliothèque a pour objectif de pérenniser le bâtiment communal ; les coûts de fonctionnement de la bibliothèque sont totalement pris en charge par la Communauté de Communes.
- 30 % pour les deux logements sociaux avec des loyers bloqués, mais davantage de subventions.
Ce projet a été réalisé avec un architecte.
Le souhait de la commune d'Arignac a été de redonner à la place du village une place centrale en la réhabilitant et de faire une grande place aux bénévoles.
Mr Jean-Luc Pialat indique qu'en ce qui concerne le presbytère, il n'est pas nécessaire de prendre un architecte. Il s'agit seulement de réaliser un réaménagement de l'intérieur du bâtiment et que la

commune économisera ainsi les 11 % du coût des travaux qu'elle aurait donné à un architecte. L'essentiel des travaux seront effectués en régie.
Mme Isabelle Riudavetz insiste sur l'aspect de pérennité du bâtiment. Elle souligne que la commune est responsable du bâtiment et des personnes qui l'occupent et qu'ainsi la municipalité doit être dans la légalité. Il est important de faire quelque chose de beau et d'harmonieux sur la place de la Rende.
Mme Sophie Esteulle demande ensuite de retranscrire dans sa totalité le texte qu'elle lit au conseil municipal :
« Je ne prendrai pas part au débat proposé sur ces points 3 et 4 pour plusieurs raisons :
**.** l'objectif de ce débat est d'officialiser des décisions prises en dehors du conseil ou d'une commission mandatée par le conseil :
- la destination du bâtiment qui est à ce jour arrêtée
- les travaux d'aménagement et de mise en conformité déjà entrepris pour cette destination.
**.** ces décisions ne tiennent pas compte de celles votées au conseil du 31 août 2015 (après un débat, il est décidé de reporter la décision au prochain conseil, et de consulter trois architectes pour une évaluation précise du projet.
Pour : 8, Contre : 7, ABST : 0)
**.** suite à la réunion du 11 avril réunissant des représentants de la mairie, de la communauté de communes et de l'association du PIC, la communauté de communes ne nous suivra plus sur un projet de bibliothèque annexe du réseau intercommunal de lecture à la demande à Saurat. »
Mme Clotilde Sarrailler s'associe à ce texte.
Mr Jean-Bernard Rouzoul indique que les travaux déjà effectués étaient des travaux de mise en conformité électrique exigés après la visite du contrôleur Dekra (qui sans cela fermait le bâtiment).
Mme le Maire précise qu'elle a choisi parmi les trois devis d'électriciens proposés celui du milieu.
Mr Jean-Luc Pialat ajoute que le réseau d'eau a aussi été réparé puisqu'il y avait une fuite.
Mme Sophie Esteulle poursuit en disant qu'on officialise quelque chose qui est déjà fait, que le PIC est installé et qu'il ne partira pas.
Mr Rémy Pistre pose la question de savoir s'il y a un autre bâtiment communal de 100 m2 dans Saurat.
Mr Jean-Bernard Rouzoul ajoute que le projet 1 nécessiterait la réalisation d'un escalier extérieur dans la passage afin d'accéder aux appartements ; passade étroite.
Mme Isabelle Riudavetz précise que sur le plan du CAUE, il y a une possibilité de faire un escalier à l'intérieur du bâtiment et que la surface de 100 m2 ne doit pas être un frein.
Elle ajoute en se demandant comment on peut arriver à comparer deux projets sans savoir vers où cela va mener la commune pour quatre ans et propose qu'une commission étudie les projets avant de voter.
Mr Jean-Bernard Rouzoul souhaite que le conseil municipal vote ce soir et que la mairie continue à être proche des associations.
Mme Isabelle Riudavetz cite l'exemple d'une bibliothèque à la Bastide de Sérou qui organise des ateliers de couture avec un réseau de bénévoles;
Mme le Maire se demande où stocker tout le matériel des couturières dans le projet 1 ; peut-être dans le local technique répond Mme Isabelle Riudavetz.
Mr Jean-Luc Rouan propose que le conseil municipal fasse le choix ce soir de la destination du bâtiment, soit une bibliothèque intercommunale au rez-de-chaussée, soit un espace à la disposition des associations.
Mr Rémy Pistre demande quelle est la superficie de la maison au 59 rue Albert Sans, propriété de la commune : 35 m2 au rez-de-chaussée, et il n'est pas possible d'utiliser les étages pour le problème d'accès aux personnes handicapées, un ascenseur étant trop onéreux.
Mr Jean-Marc Andrieux demande si la commune peut supporter une dépense de 300 000 € sur les quatre ans.
Mme le Maire répond par l'affirmative mais indique que le projet 2 est bien moins cher que le premier.
Mme Isabelle Riudavetz se demande comment en être sûre ; Mme le Maire précise qu'elle suit l'évaluation du projet 2 faite par Mr Jean-Luc Pialat.

Mr Jean-Luc Rouan réexpose les postulats du vote en rajoutant :

- le projet 2 est à destination des associations, sachant qu'il y a une association qui occupe le bâtiment et qui gère déjà une bibliothèque associative,
- la commune reste adhérente au réseau « Lecture à la Demande »,
- l'association qui gère la bibliothèque associative cherchera un montage pour travailler avec la bibliothèque intercommunale de Tarascon,
- la commune s'engage à travailler sur un projet pluriannuel sur l'aménagement de l'ensemble de la place de la Rende.

Madame le Maire propose le vote :

1 – Projet 1 : bibliothèque intercommunale au rez-de-chaussée du presbytère avec à l'étage un ou deux appartements.

2 – Projet 2 : laisser le rez-de-chaussée décomposé en trois petites pièces, et le mettre à la disposition des associations sauratoises sachant qu'il est essentiellement occupé par le PIC. Il ne s'agit pas d'isoler la bibliothèque associative de Saurat, mais qu'elle soit en partenariat avec la bibliothèque intercommunale de Tarascon. Les travaux seront essentiellement effectués en régie.

Projet 1 :

**POUR : 4** **CONTRE : 11** **ABST : 0**

Projet 2 :

**POUR : 11** **CONTRE : 2** **ABST : 2**

Madame le Maire propose alors de revenir au point numéro 3 et de voter le re-chiffrage des demandes de subventions pour la rénovation énergétique du presbytère.

**POUR : 10** **CONTRE : 1** **ABST : 4**

## 5 ) AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VERGER COMMUNAL DE L'ADAVS :

Madame le Maire indique que l'ADAVS a demandé à utiliser et entretenir le verger communal à Lagardelle.
Les pommes seront utilisées pour faire du jus de fruit distribué aux enfants de l'école et des bouteilles seront données à la mairie pour l'organisation de réceptions.
Madame le Maire propose de signer une convention par laquelle la commune met gratuitement à la disposition de l'ADAVS un terrain communal situé au lieu-dit Le Pradal, en bordure de la route départementale 618 comprenant les parcelles cadastrées D 3252 et D 3251, ces deux parcelles constituant un pré-verger d'une superficie de 478 m2.
Ainsi l'ADAVS pourra poursuivre son projet de réalisation d'un verger conservatoire en commençant par procéder à la sauvegarde des pommes existantes.

**POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABST : 0**

## 6) VENTES DE PARCELLES A LA ROUERE :

Madame le Maire rappelle qu'un Sauratois a souhaité acquérir sept parcelles cadastrées section D numéros : 484, 499, 500, 501, 502, 503, 504 à la Rouère pour y mettre un âne et un cheval.

Mr Jean-Bernard Rouzoul précise que la Rouère est une réserve de chasse départementale et qu'il est peut-être bon de signaler ce projet à l'ACCA.
Madame le Maire informera l'ACCA ; elle propose de voter l'accord de principe, sans fixer tout de suite le prix. Celui-ci sera étudié avec la Safer et les Domaines.

**POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABST : 0**

## 7) SENS UNIQUE DANS LA RUE ALBERT SANS :

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre la rue Albert Sans depuis la rue de Séourre jusqu'à l'entrée ouest du village en sens unique à partir du 01/07/2016 jusqu'au 31/08/2016.
Elle demande aux Sauratois d'observer ce sens unique.

**POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABST : 0**

## 8) PROPOSITION PAR L'ESTIVE D'UN SPECTACLE POUR MAI 2017 :

Madame le Maire a été contactée par l'Estive qui propose d'organiser un spectacle sur la place de la Rende en mai 2017 et demande une participation financière de 400 € à la commune.
Madame le Maire propose d'accepter cette proposition qui créera une animation culturelle supplémentaire dans le village.

**POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABST : 0**

## QUESTIONS DIVERSES

1 – La balsamine de l'Himalaya :
Mme le Maire parle de la réponse de la Mme la Préfète qui répondait au courrier de la mairie.
Elle rappelle que la mairie a beaucoup sensibilisé la population avec des articles dans la Feuille et des actions collectives d'arrachage de la plante.

2 – Emploi d'avenir :
Mme le Maire donne une info sur le prochain emploi d'avenir recruté par la commune.
Le contrat de travail doit être signé cette semaine avec une date d'embauche au 20/06/2016.
Concernant le contrat d'avenir actuel qui prend fin le 01/08/2016 de Rémi Le Buan, si la commune crée un poste d'agent technique dans un délai d'un an, il serait prioritaire sur l'embauche.

3 – Permis de construire de l'école :
Le délai est normalement de trois mois, mais ce délai est prolongé car il est nécessaire d'avoir l'autorisation du SDIS et celle de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmé).
A ce jour, le permis de construire est accordé en principe et Mme le Maire va faire le point avec l'architecte en charge du projet.

4 - Projet de l'Office du tourisme :
Dans le cadre de la recomposition des territoires, l'office de tourisme actuel doit être dissous au 01/01/2017 car la communauté de communes de Vicdessos est maintenant rattachée à celle d'Ax.
Mr Rouan expose trois projets pour l'office de tourisme de Tarascon :

- soit l'office du tourisme reste seul
- soit il s'associe avec celui d'Ax et le Donezan et Vicdessos
- soit il s'associe avec celui de Foix.

Le schéma départemental prévoit que la communauté de communes de Tarascon soit associée avec la basse Ariège.
Une étude est lancée pour déterminer quel projet sera retenu.

5 - Aide financière de Mme Massat pour l'achat de livres scolaires :
Mme le Maire avait adressé une demande de subvention auprès de la Ministre, du Sénateur et de la Députée pour une aide financière pour l'achat de livres scolaires suite au changement de programme dans toutes les classes de l'école.
Mme la Députée a répondu favorablement non pas sur sa réserve parlementaire, mais à titre personnel. Elle souhaite organiser une remise officielle des livres à l'école. On lui propose des dates avec les enseignantes au prochain conseil d'école du 16/06/2016.

6 – Informations sur le PLU :
Mr Rouan expose :
La commune va reprendre ses travaux avec le cabinet ADRET en charge de la révision du PLU.
Une réunion entre ADRET et la commune est prévue le 23/06/2016.
Au cours de cette rencontre, il sera repris l'ensemble des documents :
PADD
Rapport de présentation
Reprise du zonage
Travail sur les règlements
La commune attend d'ici cette date le schéma communal d'adduction de l'eau potable du SMDEA.

7 - Informations sur le SMECTOM :
Mr Rouan informe :
Une réunion est prévue le 14/06/2016 à 18h à l'espace François Mitterand de Tarascon entre le SMECTOM et les usagers sur le thème du plan de réduction des déchets (comment trier et préparer le tri pour le recyclage).

8 - Préparation des festivités :
Appel de Mr Lagarde aux bonnes volontés pour aider au montage du chapiteau et des barnums sur la place de la Rende. Un mot sera inscrit sur le site internet de la mairie.

La séance du conseil municipal est close à 22h12.